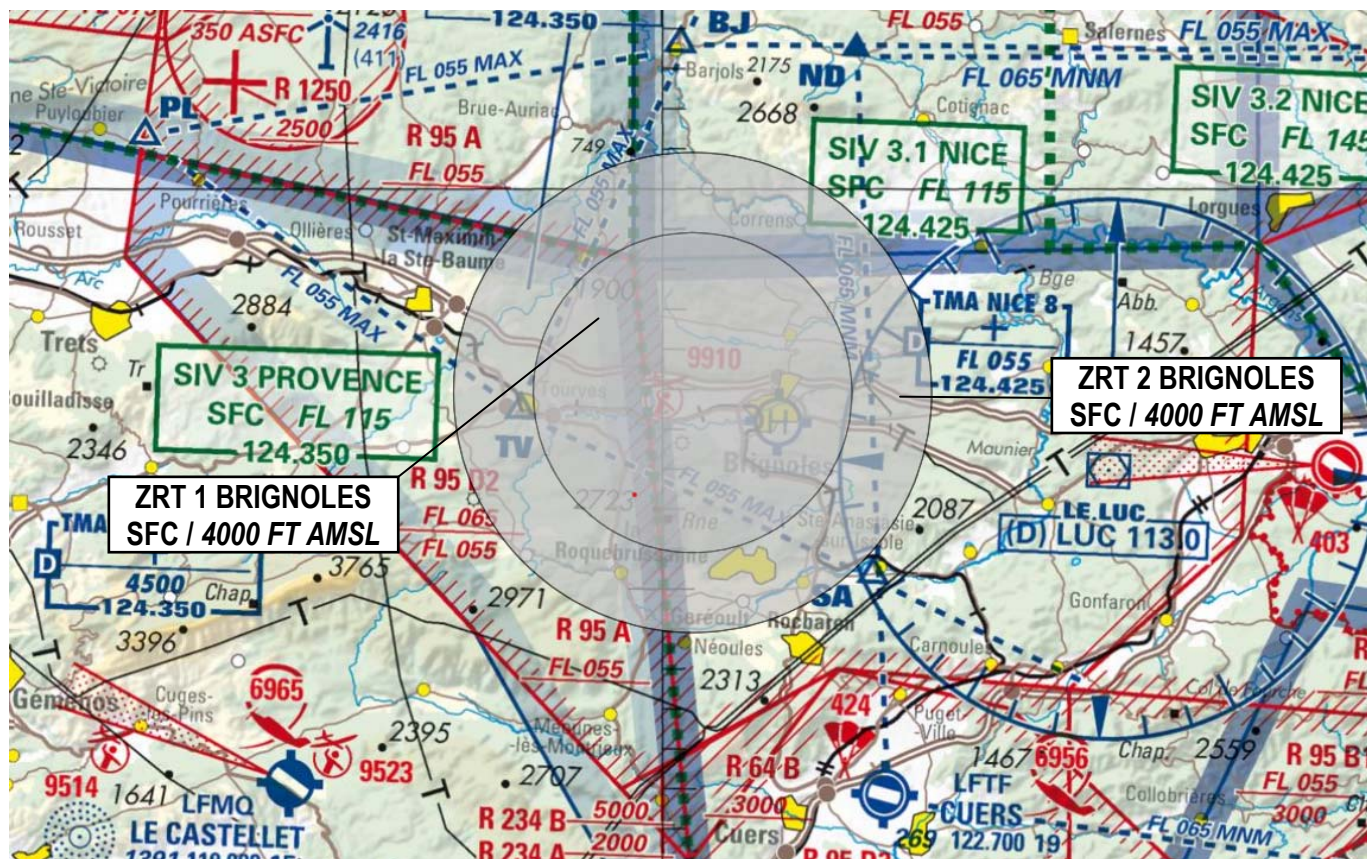


Objet : ENR - FIR Marseille - LFMM
Création de deux zones réglementées temporaires (ZRT) « BRIGNOLES »
Validité : Du jeudi 11 au dimanche 14 mai 2023

Lieu : ENR – FIR Marseille – LFMM

ZRT BRIGNOLES



Extrait carte 1/500 000 IGN - Edition 01/2023

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT 1 BRIGNOLES activable

Le 11 mai de 0900 à 1500 UTC

ZRT 2 BRIGNOLES activable

Les 13 et 14 mai de 0800 à 1700 UTC

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur des vols.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

LE LUC TWR : 123.000 MHz

PROVENCE INFO : 124.350 MHz

NICE INFO : 124.425 MHz

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) activables qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

SUP AIP N° 077/23**CONDITIONS DE PENETRATION**

CAG / CAM : contournement obligatoire pendant les créneaux d'activation y compris les aéronefs télépilotes sauf pour :

- les aéronefs participant aux répétitions ou à la manifestation ;
- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage, de police ou de douanes dont l'exécution est incompatible avec le contournement des ZRT et autorisés après contact radio (fréquence 129.550 MHz).
- les ULM au départ et à destination de la plateforme LF8324 selon protocole.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte par les organismes habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT 1 BRIGNOLES**Limites latérales

Cercle de 4 Nm de rayon centré sur 43°24'55"N, 006°01'02"E

Limites verticales

SFC / 4000 FT AMSL

ZRT 2 BRIGNOLESLimites latérales

Cercle de 6 Nm de rayon centré sur 43°24'55"N, 006°01'02"E

Limites verticales

SFC / 4000 FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Les activités aériennes sportives et récréatives présentes dans les ZRT sont suspendues pendant l'activation des ZRT.

ORGANISME A CONTACTER

Avant et pendant la manifestation :

Direction des vols : 06 82 92 15 16